

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SELLE CRAONNAISE
Séance n° 3 du 23 mars 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Olivier DERSOIR, Helen BARVILLE, Emmanuel DAVID, Séverine DERVAL, Sylvie BELLANGER, Michel JUGÉ, Jacky LEPAGE, Jean-Luc COUTARD, Céline LEMOINE, Freddy HERBERT, Jean-Marcel LECOMTE.

Excusés : Lionel MOAL ayant donné procuration à Olivier DERSOIR, Diego LARDEUX.

Secrétaire de séance : Jean-Luc COUTARD.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 16 février 2017.

1) COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

La commission "Finances" s'est réunie le 1^{er}/03 et a étudié les Comptes Administratifs des 3 budgets communaux de l'année 2016.

Pour information, s'agissant des comptes administratifs de la commune, le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

a) Budget Principal

Le Conseil Municipal, considérant que les résultats du compte de gestion 2016 sont conformes à celui du compte administratif 2016, pour le budget Principal, après en avoir délibéré, avec 11 voix pour (dont une procuration) et 1 abstention :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2016,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer le compte de gestion,
- **PREND ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	TOTAL
REPORTS 2015	FONCTIONNEMENT	0,00	140 546,32	140 546,32
	INVESTISSEMENT	0,00	209 408,36	209 408,36
RESULTATS 2016	FONCTIONNEMENT	632 879,86	704 813,81	71 933,95
	INVESTISSEMENT	377 873,72	136 394,27	-241 479,45
RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT			0,00
	INVESTISSEMENT			0,00
RESULTATS CUMULES	FONCTIONNEMENT	632 879,86	845 360,13	212 480,27
	INVESTISSEMENT	377 873,72	345 802,63	-32 071,09
				180 409,18

- **DECIDE** d'affecter les résultats 2016 au Budget Principal 2017, comme suit :
 - o Reprise du déficit cumulé d'investissement de 2016 de 32 071,09 € + des Restes à Réalisés 2017 de 177 569,62 € en **dépense d'investissement, soit 209 640,71 €** au compte 002.
 - o Couverture du besoin de financement global d'investissement par l'excédent de fonctionnement pour **209 640,71 € en recette d'investissement**
 - o Reprise du solde de l'excédent de fonctionnement de **2 839,56 €** (212 480,27 € - 209 640,11 €) en **recette de fonctionnement**, au compte 002.

b) Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, considérant que les résultats du compte de gestion 2016 sont conformes à celui du compte administratif 2016, pour le budget Principal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2016,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer le compte de gestion,
- **PREND ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	TOTAL
REPORTS 2015	EXPLOITATION	0,00	61 005,85	61 005,85
	INVESTISSEMENT	0,00	11 191,72	11 191,72
RESULTATS 2016	EXPLOITATION	10 647,41	17 335,01	6 687,60
	INVESTISSEMENT	3 216,00	5 595,86	2 379,86
RESTES A REALISER	EXPLOITATION			0,00
	INVESTISSEMENT	0,00		0,00
RESULTATS CUMULES	EXPLOITATION	10 647,41	78 340,86	67 693,45
	INVESTISSEMENT	3 216,00	16 787,58	13 571,58
				81 265,03

- **DECIDE** d'affecter les résultats 2016 au budget primitif 2017, comme suit :

- Reprise de l'excédent d'investissement de 13 571,58 € (RI compte 002)
- Reprise de l'excédent de fonctionnement de 67 693,45 € (RF compte 002).

c) Budget Lotissement Talbottière 2

Le Conseil Municipal, considérant que les résultats du compte de gestion 2016 sont conformes à celui du compte administratif 2016, pour le budget Principal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2016,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer le compte de gestion,
- **PREND ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	TOTAL
REPORTS 2015	FONCTIONNEMENT	0,00	3 124,10	3 124,10
	INVESTISSEMENT	0,00	3 986,37	3 986,37
RESULTATS 2016	FONCTIONNEMENT	113 286,60	104 007,73	-9 278,87
	INVESTISSEMENT	92 545,93	113 286,60	20 740,67
RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT			0,00
	INVESTISSEMENT	0,00		0,00
RESULTATS CUMULES	FONCTIONNEMENT	113 286,60	107 131,83	-6 154,77
	INVESTISSEMENT	92 545,93	117 272,97	24 727,04
				18 572,27

- **PROPOSE** d'affecter les résultats 2016 au budget primitif 2017, comme suit :

- Reprise du déficit de fonctionnement de 6 154,77 € (DF compte 002).
- Reprise de l'excédent d'investissement de 24 727,04 € (RF compte 001).

2) **SUBVENTION 2017 AUX ASSOCIATIONS**

Ci-dessous, la proposition de la commission "Finances" :

Commune

Association des Parents d'Elèves	220,00 €
Etang du Lavoir	200,00 €
Football Club	2 000,00 €
Groupement protection cultures	400,00 €
Gym Selloise	500,00 €
Association AAA (défi des 37)	200,00 €
Société de Pêche Niaffles/La Selle	100,00 €
Ombres et lumières (<i>dde après commission</i>)	400,00 €
Tennis de table	1 750,00 €
Tous en Selle	2 500,00 €

Intercommunes/Canton

Comice et son comité	40,00 €
La Craonnaise Gym	50,00 €
MFR de l'hippodrome	50,00 €

Autres

Chambre de métiers et de l'artisanat	50,00 €
--------------------------------------	---------

Fondation du patrimoine	50,00 €
MFR de Chalonnès	50,00 €
SPA	287.10 €
CAUE 53	68,60 €
AMF 53	259,55 €
TOTAL	9 175,25 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- **VOTE** les subventions et cotisations de 2017 telles que présentées ci-dessus.

3) TAXES LOCALES 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie Générale de la Mayenne n'a pas transmis l'état de notification des bases prévisionnelles 2017 de la commune de La Selle-Craonnaise. Ce document retrace l'ensemble des bases prévisionnelles d'impôts directs locaux et des compensations qui sont notifiées en début d'année.

Le Conseil Municipal doit déterminer les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe foncière sur le non-bâti.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition pour 2017 afin de parer aux baisses des dotations de l'Etat et, parallèlement, assurer les travaux engagés. Trois options sont présentées : +1 point, +1,5 points, +2 points.

Dans un premier temps, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour et 2 abstentions (dont 1 procuration),

- **DECIDE** d'augmenter les taux d'imposition des taxes locales

Puis, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour et 4 abstentions (dont 1 procuration),

- **DECIDE** d'augmenter d'un point chacune des taxes locales, soit :
 - o Taxe d'habitation : 17,49 %
 - o Taxe foncière sur le bâti : 29,10 %
 - o Taxe foncière sur le non-bâti : 33,32 %

4) BUDGETS 2017

a) Budget Principal :

Selon la décision du point précédent, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** le Budget Principal 2017 qui s'équilibre comme suit :
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

		DEPENSES	RECETTES	TOTAL
REPORT 2016	FONCTIONNEMENT		2 839,56	2 839,56
	INVESTISSEMENT	32 071,09	209 640,71	177 569,62
BUDGET 2017	FONCTIONNEMENT	738 044,12	735 204,56	-2 839,56
	INVESTISSEMENT	190 189,84	190 189,84	0,00
RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT			0,00
	INVESTISSEMENT	177 569,62	0,00	-177 569,62
BUDGET CUMULE	FONCTIONNEMENT	738 044,12	738 044,12	0,00
	INVESTISSEMENT	399 830,55	399 830,55	0,00
				0,00

b) Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** le Budget Assainissement 2017 qui s'équilibre comme suit :
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

		DEPENSES	RECETTES	TOTAL
REPORT 2016	EXPLOITATION		67 693,45	67 693,45
	INVESTISSEMENT		13 571,58	13 571,58
BUDGET 2017	EXPLOITATION	82 693,45	15 000,00	-67 693,45
	INVESTISSEMENT	41 265,03	27 693,45	-13 571,58
RESTES A REALISER	EXPLOITATION			0,00
	INVESTISSEMENT			0,00
BUDGET CUMULE	EXPLOITATION	82 693,45	82 693,45	0,00
	INVESTISSEMENT	41 265,03	41 265,03	0,00
				0,00

c) Budget Lotissement de la Talbottière 2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** le Budget Principal 2017 qui s'équilibre comme suit :
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

		DEPENSES	RECETTES	TOTAL
REPORT 2016	FONCTIONNEMENT	6 154,77	0,00	-6 154,77
	INVESTISSEMENT		24 727,04	24 727,04
BUDGET 2017	FONCTIONNEMENT	118 413,49	124 568,26	6 154,77
	INVESTISSEMENT	117 272,97	92 545,93	-24 727,04
RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT			0,00
	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
BUDGET CUMULE	FONCTIONNEMENT	124 568,26	124 568,26	0,00
	INVESTISSEMENT	117 272,97	117 272,97	0,00
				0,00

5) CHEQUE A ENCAISSER

Suite à un doublon dans les paiements, Orange a envoyé un chèque d'un montant de 61,36 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à encaisser ce chèque d'Orange d'un montant de 61,36 €.

6) INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de 2 facteurs :

- L'augmentation de l'indice brut terminal (de 1015 à 1022) de la fonction publique servant de base de calcul des indemnités de fonction. Ceci résulte de la réforme du Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), entérinée par le décret 2017-85 du 26/01/2017.
- La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6% au 01/02/2017.

La délibération prise par le Conseil Municipal le 27/04/2016 faisait référence à l'indice brut terminal 1015. Une nouvelle délibération est, par conséquent, nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE**, avec effet au 01/01/2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des adjoints comme suit :
 - le Maire : 31% de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - les Adjointes : 8,25% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

7) OGEC ST Joseph Craon : Demande de subvention

La commune de Craon a décidé de subventionner l'école St Joseph de Craon pour un séjour à St Jean d'Aulps (74) du 2 au 8 janvier 2017, pour les élèves résidants à Craon. Par conséquent, 2 élèves sellois n'ont pu obtenir cette aide. C'est pourquoi, l'OGEC sollicite la commune de La Selle-Craonnaise pour un montant au moins équivalent à celui de Craon, soit 25 € par élève.

Le Conseil Municipal, avec 12 voix pour (dont 1 procuration) et 1 abstention,

- **DECIDE** de verser 25 € par élève à l'OGEC de l'école St Joseph pour les enfants sellois partis en séjour à St Jean d'Aulps.

8) **ESAT-R Le Ponceau**

a) Demande de caution solidaire

Afin d'assurer le développement de l'ESAT-R, un projet d'évolution et de transformation des locaux a été acté par leur Conseil d'Administration. Le budget total des travaux est estimé à 2 400 000 € TTC, dont 2 200 000 € seront empruntés au taux de 1,50 % sur 15 ans.

L'établissement sollicite la commune de La Selle-Craonnaise pour qu'elle se porte caution solidaire du prêt, à hauteur d'1 000 000 €.

Pour information, l'article L2252-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule :

« Le montant total des annuités, déjà garanties ou cautionnées à échoir au cours de l'exercice, d'emprunts contractés par toute personne de droit privé ou de droit public, majoré du montant de la première annuité entière du nouveau concours garanti, et du montant des annuités de la dette communale, ne peut excéder 50% des recettes réelles de la section de fonctionnement du budget communal. »

Au 01/01/2017, la commune est déjà cautionnaire pour 4 emprunts contractés par des structures selloises :

STRUCTURE	MOTIF	MONTANT TOTAL	DUREE	ANNUITES 2017
MAS et Foyer St Amadour	Travaux	361 910 €	2003-2023	22 641,29 €
CAAJ les Charmilles	Construction du CAAJ	400 000 €	2007-2027	28 643,96 €
AAA Les Charmilles	Construction de 9 logements	500 000 €	2013-2038	29 588,76 €
		100 000 €	2013-2033	7 114,68 €
				87 988,69 €
ESAT-R Le Ponceau	Agrandissement	1 000 000 €	2017-2032	75 000,00 €
				162 988,69 €

Pour information, 50% des recettes de fonctionnement de la commune = 181 486,50 €.

Monsieur le Maire propose de se porter caution solidaire à hauteur de 500 000 €.

Vu les articles L.2252-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles D.2252-1, R.2252-2 et R.2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles D.1511-30 à D.1511-35 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de se porter caution solidaire de l'ESAT-R « Le Ponceau » à hauteur de 500 000 € pour un emprunt d'1 000 000 € d'une durée de 15 ans, au taux de 1,5%. Cette caution se conformera strictement aux textes de loi cités ci-dessus.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

b) Demande de raccordement à l'assainissement collectif

Dans le cadre de son projet d'agrandissement, l'ESAT-R a sollicité la commune afin de pouvoir se raccorder à l'assainissement collectif. L'établissement propose de partager le coût des travaux. L'ESAT-R a présenté un devis de 17 686,80 €. Un deuxième devis sera demandé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** la demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif de l'ESAT-R Le Ponceau
- **ACCEPTE** de partager les frais à hauteur de 50% du montant total des travaux, via le budget assainissement.

9) **FESTIVAL DES MOUILLOTINS 2018 A LA RINCERIE**

Depuis 1997, l'association AMAC organise un festival de musiques actuelles « Les Mouillotins » à Cuillé. Ce festival culturel gratuit, intergénérationnel, éco-responsable et rural a attiré plus de 8 500 personnes en 2016. Cet évènement aura lieu à Cuillé les 9 et 10 juin 2017 pour la dernière fois. Pour 2018, les organisateurs sont à la recherche d'un nouveau terrain sur le territoire du Pays de Craon. Après avoir listé plusieurs sites, celui de la Base de la Rincerie semblait répondre à plusieurs de leurs critères.

Les représentants élus du Pays de Craon les ont reçu le 16 mars dernier et leur ont donné un premier avis favorable pour le terrain situé derrière la salle de l'Orion mais pour un report du festival en septembre afin de ne pas perturber leurs activités estivales.

L'association AMAC a été reçue ce matin par Mrs Jugé et Coutard et il a été convenu que le projet serait présenté au début du prochain Conseil Municipal.

10) RAPPORT DES COMMISSIONS

Jean-Luc COUTARD :

- Argent de poche : 21 jeunes inscrits. 2 Réunions avec les bénévoles pour planification des chantiers.
- Commission « communication » : Réflexion pour la création d'un nouveau Site Internet.

Olivier DERSOIR :

- Commission « voiries » : une réunion est à organiser pour lister les points à temps à réaliser
- Espaces verts : plusieurs devis ayant été réceptionnés, une réunion de la commission sera programmée.

Joseph JUGÉ:

- Préau : le béton sera coulé très prochainement. Les canalisations extérieures seront posées, comme convenu, en plus-value.

Helen BARVILLE :

- Commission scolaire : organisation des TAP devient compliqué avec le départ de 2 agents pour la dernière période. Un rappel aux familles sera transmis avec les feuilles d'inscription des 2 dernières périodes pour qu'ils rendent impérativement leurs choix en temps voulu. Sans réponse de leur part, les enfants seront considérés comme récupérés par leurs parents à 15h.
- Conseil d'Ecole du 21/03/2017 : compte-rendu.
- RDV avec l'inspectrice d'académie le 27/03.

11) DIVERS

- ⇒ L'autorisation de baignade à la Rincerie est en cours de préparation.
- ⇒ Prochaine réunion du Conseil Municipal le jeudi 27 avril 2017.

Fin de séance à 23h40

Joseph JUGÉ

Jean-Luc COUTARD

Olivier DERSOIR

Lionel MOAL
(Excusé)

Helen BARVILLE

Diego LARDEUX
(Excusé)

Emmanuel DAVID

Jacky LEPAGE

Freddy HERBERT

Séverine DERVAL

Céline LEMOINE

Sylvie BELLANGER

Jean-Marcel LECOMTE

Michel JUGÉ